

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC. DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 3 avril 2018, à 19 h, à la salle du Conseil, située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Odile Alain et Martine Bachand

Messieurs les conseillers Yves Winter, Yves Taillon et Serge Desjardins

formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Claude Vadnais.

Est également présente, Madame France Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le conseiller Jean-François Chagnon est absent de la rencontre.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Claude Vadnais, maire, constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. France Desjardins, directrice générale, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2018-04-87

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour :

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2018

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1 Adoption des comptes payés en mars 2018
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Dépôt des états financiers 2017
- 3.4 Désignation des transferts aux différentes réserves
- 3.5 Approbation du calendrier de mise à niveau des piscines
- 3.6 Semaine nationale du don d'organes et de tissus – 22 au 28 avril 2018
- 3.7 Dépôt de la déclaration des élus à la formation sur l'éthique et la déontologie
- 3.8 Mandat à WSP pour analyse des réseaux secteur Ramezay
- 3.9 Mandat à Monty Sylvestre pour représentation de la municipalité
- 3.10 Demande de dons de la Fondation La Clé sur la Porte
- 3.11 Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection-recours

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 Rapport annuel d'activité du SSI de Saint-Liboire

5. TRANSPORT ROUTIER

- 5.1 Offre de services pour panneaux – ralentissement circulation
- 5.2 Octroi du contrat d'achat d'une camionnette aux travaux publics
- 5.3 Demande de soumissions pour travaux de rapiéçage d'asphalte
- 5.4 Demande au Ministère des transports
- 5.5 Débloquer budget pour achat de petits outils

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Offre pour contrat de services pour génératrice

- 6.2 Entretien et réparation du réseau d'aqueduc et d'égout
- 6.3 Offre de GE pour contrôle des pompes des puits
- 6.4 Renouvellement de contrat Insight pour 2018 (GE)
- 6.5 Offre de Simo pour mesures de boues
- 6.6 Formation OW-2 – Karl Pelchat

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Demande de paiement – frais d'entretien patinoire extérieure 2017-2018

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CORRESPONDANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2018

Résolution 2018-04-88

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2018 soit adopté tel que présenté.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à s'adresser au conseil pour la première période de questions. *10 minutes sont accordées à la première période de questions, selon le règlement 205-06.*

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés – mars 2018

Résolution 2018-04-89

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de mars 2018 totalisant la somme de 134 913,72 \$, en plus des salaires versés au montant de 41 729,08 \$ et d'en ratifier le paiement.

FACTURES PAYÉES

ADMINISTRATION:

I	9199 2014 Québec inc.	Remboursement taxes municipales	226,21 \$
R	ADMQ	Congrès 2018 - directrice générale	602,47 \$
D	Batteries Expert St-Hyacinthe	Remplacement d'une Batterie back-up - HDV	36,74 \$
I	Bell Mobilité pagette	Frais pagette - maire	20,97 \$
R	Carrefour Action Municipale et famille	Renouvellement adhésion annuelle	43,69 \$
D-R	Coopérative Telsys	Serv.techniques et logiciels office	434,36 \$
D	Copie du Centre-Ville inc.	Edition du Reflet de mars	583,50 \$
I	Desjardins Sécurité Financière	Cotisations R.R.S. - février 2018	3 694,41 \$
R	Fédération Québécoise des Mun.	Adhésion FQM 2018	3 339,22 \$
I	Financière Manuvie	Assurances collectives - avril	3 718,45 \$
I	Hydro-Québec	21 Place Mauriac	2 213,82 \$
D	Marché Sylvain Martel inc.	Frais repas - réunion des élus du 27 février	67,29 \$
D	Megaburo inc.	Frais copies	208,96 \$
I	Ministre du Revenu du Québec	DAS - février 2018	8 944,76 \$
D	Monty, Sylvestre Conseillers juridiques	Honoraires professionnels - février	346,41 \$
D	Morissette Michel	Sommaire météo	91,98 \$
I	MRC Les Maskoutains	Mises à jour du rôle d'évaluation	3 616,30 \$
R	Plante Mylène	Programme couches lavables	100,00 \$
I	Receveur Général du Canada	DAS - février 2018 (taux réduit)	2 720,00 \$

I		DAS - février 2018 (taux régulier)	140,23 \$
I	Sogetel	Frais de téléphone- HDV et voyant d'occupation	510,01 \$
I	Visa (Fonds d'inform.sur le territoire)	Avis de mutation - janvier	20,00 \$
I	Visa (Soc.canadienne des postes)	Frais postaux	134,52 \$
I	Visa (Soc.canadienne des postes)	Timbres	293,19 \$
D	Visa (Vistaprint)	Cartes d'affaires - élus et employés	126,69 \$
R	Vision Info	Support annuel - site internet	1 149,75 \$
D	Winter Yves	Fr. dépl. Conférence 24 mars	51,80 \$

BIBLIOTHÈQUE:

D	Coopérative Telsys Solutions	Soutien technique biblio	63,24 \$
D	Culture & Loisirs Magazines	Abonnement magazine Culture & Loisirs	60,00 \$
D	Girouard Julie	Remboursement achat de livres	433,68 \$
I	Sogetel	Frais téléphone	51,85 \$
D	Visa (Ricardo Média)	Abonnement au magazine Ricardo	45,98 \$

LOISIRS:

R	Loisirs St-Liboire	Subvention de fonctionnement	10 338,00 \$
---	--------------------	------------------------------	--------------

SERVICE INCENDIE:

R	Assoc.des Chefs en séc. incendie	Formation planif.en sécurité civile - M.Bougie	143,72 \$
D	Batteries Expert Acton	Boite de piles	38,63 \$
I	Bell Mobilité pagette	Frais pagettes	282,68 \$
I	Extincteurs Milton	Recharge cylindres et extincteurs	527,12 \$
D	Garage Luc Meunier	Entretien véhicules	48,28 \$
I	Hydro-Québec	162 rue Gabriel	1 917,15 \$
D	Marché Sylvain Martel	Bouteilles d'eau	23,96 \$
D	Ressorts Maska inc.	Inspection camions incendie	693,30 \$
I	Soc.d'assce auto du Québec	Immatriculation des véhicules	4 533,30 \$
I	Sogetel	Frais téléphone	80,43 \$

URBANISME :

R	Combeq	Formation 25 avril et Congrès 2018 - J.Rondeau	1 028,80 \$
---	--------	--	-------------

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU:

D	Atelier de Soudure de St-Liboire	Réparation équipement à neige	30,15 \$
D	Automod/Vitres d'Autos Acton Vale	Pose d'une vitre sur pépinière	143,72 \$
D	Bell Gaz	Chauffage - garage	488,69 \$
I	Bell Mobilité	Frais cellulaires - travaux publics	252,73 \$
I	Brenntag Canada inc.	Produits chimiques - eau potable	1 757,88 \$
I	Carrière d'Acton Vale	Abrasif et pierre	2 965,74 \$
D	Centre de serv. partagées du Québec	Normes ouvrages routiers	86,00 \$
I	Chemtrade Chemicals Canada	Sulfate ferrique - eaux usées	2 098,46 \$
R	Collège Shawinigan	Formation eaux usées - S.Laplante	750,00 \$
R	Contrôle P.M. inc.	Programmation - usine d'eau potable	2 203,13 \$
R		Installation des drives - puits 1 et 3	1 477,85 \$
D	Coopérative Telsys	Serv.tech.+ casque d'écoute - travaux publics	357,81 \$
D	Côté et Fils inc.	Réparation scie mécanique	130,46 \$
I	CST Canada	Carburant	663,81 \$
D	Donais & fils	Matériaux -entretien garage, eau potable et usées	185,20 \$
R	Entreprises Desjardins & Fontaine	Allonge de fourches à palette - chargeuse-pell.	574,88 \$
I	Excavation Sylvain Plante	Transport d'abrasif et pierre	521,45 \$
R	Ferme Cerpajo	Contrat de déneigement - 3e versement	10 297,88 \$
R	Franklin Empire	Lumières de rue au dell	10 347,75 \$
I	Groupe Environex	Analyses eau potable et eaux usées	544,69 \$

D	Groupe Maska	Nettoyeur à main - garage	21,53 \$
D	Hibon inc.	Entretien des soufflantes - eaux usées	1 339,11 \$
I	Hydro-Québec	Éclairage public	774,05 \$
I		11 Lemonde, 214 Rte Quintal, 250 rue Morin	1 650,52 \$
I		105 rue Lacroix, 110 Terrasse Bagot	3 830,20 \$
R	Intéral	Logiciel de maintenance - frais mensuels	109,23 \$
R	Laboratoires de la Montérégie	Mobilisation/démobilisation forage - Lacroix	7 300,91 \$
R	Larocque Rénald	Remb. achat de chaîne et crochet de traction	1 506,08 \$
D	Marché Sylvain Martel	Bouteilles d'eau - voirie	6,38 \$
R	Ministre des Finances du Québec	Inscr. form. eaux usées K.P. (demande corrigée)	113,00 \$
D	Oxygène Granby	Réparation soudeuse	339,18 \$
I	Petroles Irving	Carburant - voirie	282,75 \$
I	Receveur général du Canada	Licence pour radios mobiles - voirie	205,00 \$
I	Regie Interm.d' Acton et Maskoutains	Ordures et redevance - février	9 160,18 \$
I		Recyclage et organique - février	4 725,26 \$
D	Ressorts Maska	Vérifier freins - Ford	132,63 \$
D	Sinto inc.	Produits de nettoyage - garage	282,78 \$
D	Société Coopérative Ste-Hélène	Entretien garage et usine d'eau potable	402,08 \$
I	Soc.d'assce auto du Québec	Immatriculation des véhicules	3 231,95 \$
I	Sogetel	Frais tél.garage,eau potable, eaux usées	383,74 \$
R	SPI Santé Sécurité inc.	Facture finale - équip.sécurité - eaux usées	5 776,29 \$
D	Veolia ES Canada	Service de récupération des huiles usées etc.	138,70 \$
R	WSP Canada	Hon.prof.- agrandissement réservoir	3 363,02 \$
D	Wurth Canada	Équipement de sécurité et matériaux - garage	215,02 \$
		TOTAL DES COMPTES PAYÉS	134 913,72 \$
I	Salaires versés	Mars	41 729,08 \$

D: Délégation I: Incompressible R:Résolution

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2018-04-90

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Odile Alain et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 1 792,75 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

FACTURES À PAYER

ADMINISTRATION:

MRC des Maskoutains	Quotes-parts partie 11 - Services juridiques	660,00 \$
---------------------	--	-----------

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU:

MRC des Maskoutains	Hon.ing. Plan de gestion des débordements	402,50 \$
	Hon.ing. Réfection rue Lacroix	730,25 \$

	TOTAL DES COMPTES À PAYER	1 792,75 \$
--	----------------------------------	--------------------

3.3 Dépôt des états financiers 2017

Résolution 2018-04-91

L'auditeur, monsieur André Brodeur, C.P.A., dépose le rapport financier annuel 2017 qui présente des revenus de 4 052 867 \$, des dépenses de 2 917 238 \$, des affectations de 921

925 \$ laissant un excédent des revenus sur les dépenses de 213 704 \$ portant ainsi le solde du surplus accumulé non affecté à 972 589 \$ au 31 décembre 2017.

L'auditeur, monsieur André Brodeur, C.P.A. dépose également son rapport pour l'année 2017;

Compte tenu du mandat confié, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte des états financiers 2017 tels que déposés et d'autoriser la directrice générale à procéder au paiement des honoraires professionnels de l'auditeur, selon les budgets alloués et d'en effectuer le paiement.

3.4 Désignation des transferts aux différentes réserves

Résolution 2018-04-92

Considérant les surplus non affectés pour l'année 2017 annoncés plus haut au montant de 972 589 \$;

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à procéder aux affectations suivantes, à savoir :

Réserve pour la vidange des boues :	10 000 \$
Réserve pour remplacement des membranes :	10 000 \$
Réserve pour aqueduc - égout :	400 000 \$
Réserve pour infrastructures :	200 000 \$

Laissant le surplus accumulé non affecté à une somme de 352 589 \$.

3.5 Approbation du calendrier de mise à niveau des piscines

Résolution 2018-04-93

Considérant que la Municipalité publie chaque année des consignes pour la mise à niveau des piscines et autres informations concernant la gestion de l'eau potable;

Considérant que la consigne pour la mise à niveau des piscines s'étendra sur une période de trois (3) semaines et qu'il est important que la population respecte ces consignes sous peine de délivrance d'un constat d'infraction;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité de modifier le calendrier de mise à niveau des piscines pour permettre la mise à niveau sur une période de trois (3) semaines. La mise à niveau des piscines se fera donc selon l'adresse civique concernée, les semaines du 22 avril, 29 avril et 6 mai 2018.

À noter qu'une surveillance accrue sera effectuée et que des constats d'infraction seront émis aux réfractaires, et ce, selon le règlement municipal #256-12 et que l'application du présent règlement est la responsabilité de l'opérateur en traitement de l'eau, de tout autre employé municipal du service des travaux publics et de la Sûreté du Québec.

3.6 Semaine nationale du don d'organes et de tissus – 22 au 28 avril 2018

Résolution 2018-04-94

Considérant l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant *Merci de signer pour la vie* auprès de la population de la MRC des Maskoutains;

Considérant l'édition de la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* qui se tiendra du 22 au 28 avril 2018;

En conséquence, il est proposé par Odile Alain, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer la semaine du 22 au 28 avril 2018 comme étant la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* afin de sensibiliser la population de Saint-Liboire à l'importance de signer pour la vie.

3.7 Dépôt de la déclaration des élus à la formation sur l'éthique et la déontologie

La directrice générale procède au dépôt de la déclaration des nouveaux élus à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale tel qu'exigé par la Loi sur l'Éthique.

3.8 Mandat à WSP pour analyse des réseaux secteur Ramezay

Résolution 2018-04-95

Considérant les événements du 12 janvier 2018 qui ont affecté le secteur du Ramezay;
Considérant qu'il y a lieu d'effectuer une analyse du secteur et des réseaux sanitaire et pluvial;

Considérant qu'il y a lieu d'obtenir des recommandations afin que ce genre de situation ne survienne plus dans le futur;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De mandater la firme d'ingénieurs WSP, en l'occurrence monsieur Jean Beauchesne afin qu'il effectue une analyse de la situation et émette des recommandations pour le secteur Ramezay, le tout moyennant environ 3 000 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. De plus, mandater un plombier expert qui l'accompagnera dans son analyse et effectuer le paiement des honoraires du plombier, le tout jusqu'à concurrence d'environ 1 000 \$ plus les taxes applicables.

3.9 Mandat à Monty Sylvestre pour représentation municipalité secteur Ramezay

Résolution 2018-04-96

Considérant les événements du 12 janvier 2018 qui ont affecté le secteur du Ramezay;

Considérant que les propriétaires et leurs assureurs ont transmis des mises en demeure à la municipalité;

Considérant que la municipalité devra être conseillée et représentée par avocat;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De mandater le cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. en l'occurrence Me Mélanie Pelletier dans ce dossier et d'effectuer le paiement de leurs honoraires.

3.10 Demande de dons – Fondation La Clé sur la Porte

Le conseil ne donne pas suite à cette demande de dons.

3.11 Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection – recours pour une dérogation

Résolution 2018-04-97

CONSIDÉRANT la démarche effectuée par plusieurs municipalités québécoises depuis plusieurs années pour mieux protéger les sources d'eau potable menacées par les projets de recherche, de production, de stockage et de transport des hydrocarbures dans les territoires municipaux;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (ci-après « *RPEP* ») par le gouvernement du Québec, lequel règlement est entré en vigueur au mois d'août 2014;

CONSIDÉRANT que, en application du premier alinéa de l'article 118.3.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2; ci-après « *L.Q.E.* »), l'entrée en vigueur du *RPEP* fait en sorte que ce règlement provincial prévaut sur tout règlement municipal portant sur le même objet;

CONSIDÉRANT que, après examen du *RPEP* et une analyse scientifique rigoureuse, plusieurs municipalités, dont la municipalité de Saint-Liboire, se sont montrées convaincues que les dispositions et normes de dudit règlement n'assurent pas une protection adéquate et suffisante des sources d'eau potable sur leur territoire, particulièrement là où les citoyens et citoyennes sont alimentés par des puits artésiens ou de surface individuels;

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 118.3.3 *L.Q.E.* permet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après le « ministre de l'Environnement ») d'approuver un règlement local portant sur le même objet que le *RPEP*, auquel cas le règlement local prévaut alors sur le *RPEP* dans la mesure que détermine le ministre;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Liboire a adopté le *Règlement n° 294-17*, portant le titre de *Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les*

opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité, en date du 4 avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie dudit règlement a été transmise au ministre de l'Environnement afin de faire approuver ledit règlement pour valoir en lieu et place du *RPEP* sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que, dans une démarche similaire, 318 municipalités (ci-après « les municipalités réclamantes ») ont demandé au ministre de l'Environnement d'approuver leur propre règlement local, dérogeant ainsi au *RPEP*, de façon à pouvoir accroître les distances séparatrices entre les éventuelles installations des sociétés gazières et pétrolières et les sources d'eau potable (ci-après la « demande de dérogation »);

CONSIDÉRANT qu'au soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont collectivement soumis au ministre, pour son analyse, une preuve scientifique détaillée, rigoureuse et prépondérante démontrant l'inadéquation des normes prévues au *RPEP*, lesquelles normes ne permettent pas d'assurer la protection efficiente des sources d'eau potable sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT qu'en soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont aussi invoqué le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant l'exploitation des hydrocarbures de schiste, lequel rapport recommandait également au gouvernement de revoir les distances séparatrices prévues au *RPEP*;

CONSIDÉRANT que pour toute réaction suite à cette demande de dérogation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a exigé des municipalités réclamantes, incluant la municipalité de Saint-Liboire, qu'elles fournissent au soutien de cette demande une preuve des conditions locales justifiant l'adoption d'un règlement particulier;

CONSIDÉRANT que les municipalités réclamantes, incluant la municipalité de Saint-Liboire, sont d'avis qu'une telle démonstration des conditions locales est tout à fait superflue vu les conclusions de la preuve scientifique complète qui a déjà été déposée au soutien de leur demande de dérogation, et vu qu'il ne s'agit pas de libéraliser les normes prévues au *RPEP*, mais de les renforcer par l'application de normes plus sévères, tel que cela appert du *Règlement n° 294-17* de notre municipalité qui a été transmis au ministre de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que le maintien des distances séparatrices actuelles dans le projet de règlement modifiant le *RPEP* déposé par le gouvernement le 14 février 2018 semble indiquer que le MDDELCC n'a pas pris en considération ladite preuve scientifique qui a été déposée au soutien de la demande de dérogation;

CONSIDÉRANT le principe de « précaution » enchâssé dans la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) et selon lequel « lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement »;

CONSIDÉRANT aussi le principe de « subsidiarité », également enchâssé dans la *Loi sur le développement durable*, selon lequel « les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité » et qu'il est pertinent de rapprocher le plus possible les lieux de décision des citoyens et des communautés concernés;

CONSIDÉRANT que, par l'adoption de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, sanctionnée le 16 juin 2017, le législateur québécois a reconnu que :

- les municipalités sont, dans l'exercice de leurs compétences, des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois;
- les élus municipaux possèdent la légitimité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner selon leurs attributions; et que
- les municipalités exercent des fonctions essentielles et offrent à leur population des services qui contribuent à maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, notamment dans un contexte de développement durable;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse formelle ou réponse adéquate de la part de la ministre de l'Environnement, outre cette demande de preuve de la situation locale;

CONSIDÉRANT que cette demande outrepassé le cadre de la *L.Q.E.* et ne peut constituer une exigence légitime et raisonnable de la part de la ministre de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que l'exigence de la ministre de l'Environnement de présenter une preuve de la situation locale place la municipalité de Saint-Liboire, de même que toutes les municipalités réclamantes, dans une situation de difficulté réelle et urgente;

CONSIDÉRANT que devant le silence de la ministre de l'Environnement, la municipalité de Saint-Liboire se trouve placée dans une impasse et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Liboire estime être en droit d'avoir une réponse adéquate à sa demande de dérogation et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, la municipalité de Saint-Liboire doit considérer l'opportunité de porter devant les tribunaux le différend qui l'oppose à la ministre de l'Environnement et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

CONSIDÉRANT que le Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) peut financer, au moins en partie, ce recours aux tribunaux et que tout besoin supplémentaire, le cas échéant, pourrait être financé par une contribution modeste des municipalités requérantes et des municipalités mandantes;

CONSIDÉRANT que l'article 91 du *Code de procédure civile* prévoit que plusieurs personnes ayant un intérêt commun dans un litige peuvent mandater l'une d'elles pour agir en justice pour leur compte;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Liboire accepte de représenter toute municipalité qui lui fera parvenir, par le biais du Comité de pilotage des municipalités qui réclament une dérogation au *RPEP*, une résolution adoptée en bonne et due forme la mandatant pour agir en son nom en la présente affaire ;

et, finalement,

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, il y a lieu de mandater le cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau afin d'étudier les recours juridiques ou autres qui s'offrent à la municipalité de Saint-Liboire, de même qu'aux autres municipalités requérantes, afin de faire valoir leurs droits et protéger leurs intérêts quant à la demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement, de même que pour leur faire toute recommandation utile, ainsi qu'au Comité de pilotage et, le cas échéant, d'entreprendre toute procédure judiciaire ou autre permettant à la municipalité de Saint-Liboire, de même qu'aux autres municipalités requérantes, d'obtenir une réponse adéquate à leur demande de dérogation au *RPEP*;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- DE réaffirmer la volonté de la municipalité de Saint-Liboire de mieux protéger les sources d'eau potable sur son territoire en augmentant les distances séparatrices prévues dans le *RPEP*;
- DE se porter requérante pour agir en justice en raison de la situation d'impasse dans laquelle la municipalité se trouve vu l'absence de réponse adéquate de la ministre de l'Environnement à sa demande de dérogation;
- D' accepter le mandat de représenter toute municipalité qui lui fera parvenir, par le biais du Comité de pilotage, une résolution adoptée en bonne et due forme la mandatant pour agir en son nom en la présente affaire;
- DE mandater le cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau afin d'étudier les recours juridiques ou autres qui s'offrent aux municipalités requérantes afin de faire valoir leurs droits et protéger leurs intérêts quant à la demande de dérogation qui a été déposée devant la ministre de l'Environnement, de même que pour leur faire toute recommandation utile, ainsi qu'au Comité de pilotage et, le cas échéant, afin d'entreprendre toute procédure judiciaire ou autre leur permettant d'obtenir une réponse adéquate à leur demande de dérogation ainsi qu'à celles des municipalités mandantes;
- DE demander à la direction générale de faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution au Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au *RPEP* pour confirmer l'engagement de la municipalité de Saint-Liboire comme « requérante » en la présente affaire;
- D' autoriser une contribution financière d'un montant maximum de 250 \$, en cas de nécessité financière liée à ce recours.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Rapport annuel d'activité du SSI de Saint-Liboire

Résolution 2018-04-98

Considérant le dépôt, par la directrice générale du rapport annuel du SSI de Saint-Liboire ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport annuel du Service de Sécurité Incendie

de Saint-Liboire et d'autoriser sa transmission à la MRC des Maskoutains et au Ministère de la Sécurité Publique.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Offre de services pour panneaux – ralentissement de circulation

Résolution 2018-04-99

Considérant qu'il y a lieu de se doter de panneaux de ralentissement de la circulation dans le secteur de l'école Henri-Bachand ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de panneaux de ralentissement de la circulation et de débloquer une somme d'environ 20 000 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

5.2 Octroi du contrat d'achat d'une camionnette aux travaux publics

Résolution 2018-04-100

Considérant qu'il y a lieu de procéder à faire l'achat d'une camionnette pour le département de la voirie, et tel que discuté lors de la préparation du budget 2018 ;

Considérant que la demande a été envoyée à 3 soumissionnaires, et que deux d'entre les trois ont déposé leur soumission;

Considérant l'ouverture des soumissions le 3 avril 2018 en présence de : Sylvain Laplante, directeur des travaux publics et France Desjardins, directrice générale.

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat d'achat du camion à :

- Automobiles J.P. Yergeau au montant de 38 590,18 \$ plus les taxes applicables, tel que mentionné à son offre datée du 20 mars 2018 étant le plus bas soumissionnaire et conforme au devis préparé par la municipalité et d'en effectuer le paiement, sur livraison du camion et de mandater la directrice générale France Desjardins à signer tous les documents inhérents au présent contrat d'achat.

5.3 Demande de soumissions pour travaux de rapiéçage d'asphalte

Résolution 2018-04-101

Considérant que des travaux de rapiéçage d'asphalte s'avèrent nécessaires à plusieurs endroits dans la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à demander des soumissions pour travaux de rapiéçage d'asphalte qui sera ventilé de la façon suivante :

- Prix pour taux horaire, équipement et main-d'œuvre (comprenant : 1 paveuse, 1 rouleau, 1 pompe à colasse, 2 camions et 5 employés)
- Prix de l'enrobé bitumineux à la tonne métrique
- Prix du liant d'accrochage

Les soumissions devront être reçues au bureau de la municipalité le 24 avril 2018 à 10 h et seront ouvertes le même jour à la même heure. La Municipalité de Saint-Liboire ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

5.4 Demande au Ministère des Transports (MTMDET)

Résolution 2018-04-102

Considérant la rencontre tenue avec 3 personnes déléguées du Ministère des Transports, monsieur le Maire, les deux conseillers en voirie, le directeur des travaux publics de plus que la directrice générale, le 13 mars 2018;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Odile Alain et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De demander le réaménagement de l'intersection de la route Saint-Patrice et du rang Saint-Georges, cette intersection est très dangereuse;

- De demander de baisser la vitesse sur le rang Saint-Édouard, de la hauteur de la station d'essence « Irving », à la voie ferrée, tout près de la bretelle menant à l'autoroute 20;
- De corriger l'accotement où sortent les « vans » camions lourds à la station d'essence Irving, un trou béant s'étant formé à cet endroit;
- De prendre entente avec la municipalité et nous transférer le montant pour le fauchage des levées de fossés, fauchage qui est effectué présentement par le Ministère des Transports, et qui pourrait être remboursé à la municipalité pour les travaux de fauchage sur les rangs Saint-Georges et Saint-Édouard;
- Finalement, de demander que soit effectué le projet d'élargissement du rang Saint-Georges entre les 7^e rang et 9^e rang, numéro de projet #154-170-683 en tenant compte d'élargir au maximum l'accotement et que ce soit fait avant 2021. À noter qu'il n'est pas question d'ajouter une piste cyclable, mais d'élargissement d'accotement, cette demande est dans le seul but de sécuriser cette partie du rang Saint-Georges.
- De faire parvenir cette résolution à Monsieur Alain Marc Dubé, directeur de la direction au Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à nos députés, madame Brigitte Sansoucy et madame Chantal Soucy.

5.5 Débloquer budget pour achat de petits outils

Résolution 2018-04-103

Considérant le besoin de faire l'achat de petits outils pour les travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une somme d'environ 2 000 \$ pour faire l'achat de petits outils aux travaux publics et d'en effectuer le paiement.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Offre pour contrat de services pour génératrice

Résolution 2018-04-104

Considérant le besoin de procéder au renouvellement et à l'entretien de nos 3 génératrices ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Odile Alain et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le contrat d'entretien à Génératrice Drummond selon leur soumission datée du 5 mars 2018 au montant d'environ 1 603 \$ plus les taxes applicables par année et ce, pour les trois prochaines années soit 2018-2019-2020 et d'en effectuer le paiement.

6.2 Entretien et réparation du réseau d'aqueduc et d'égout – achat de pièces et équipement

Résolution 2018-04-105

Considérant le besoin de faire l'achat de pièces et équipements pour les réseaux d'aqueduc et d'égout ;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de pièces et équipements chez Réal Huot inc. selon son estimé daté du 06 mars 2018 au montant d'environ 13 240 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.3 Offre de GE pour contrôle des pompes des puits

Résolution 2018-04-106

Considérant le besoin de programmation pour le contrôle des pompes des puits ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la programmation pour le contrôle des pompes des puits selon la soumission de GE SUEZ datée du 06 mars 2018 au montant d'environ 6 350 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.4 Renouvellement de contrat InSight pour 2018 (GE)

Résolution 2018-04-107

Considérant le renouvellement de contrat avec la compagnie GE SUEZ InSight pour un suivi à distance et automatique de l'opération de l'usine d'eau potable ;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'accepter l'offre de GE SUEZ InSight pour un suivi à distance et automatique de l'opération de l'usine d'eau potable au coût annuel de 4 800 \$ plus les taxes applicables à raison de 4 paiements trimestriels, égaux dans l'année et d'en effectuer le paiement.

6.5 Offre de Simo pour mesures de boues

Résolution 2018-04-108

Considérant le besoin de procéder à faire prendre la mesure des boues aux étangs aérés ;

En conséquence, il est proposé par Odile Alain, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la prise de mesure de boues aux étangs aérés selon l'offre de Simo le 22 mars dernier, au montant d'environ 2 000 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.6 Certification OW-2 – formation eaux usées, Karl Pelchat

Résolution 2018-04-109

Considérant que pour continuer à pouvoir exploiter l'usine de traitement des eaux usées, notre opérateur Karl Pelchat doit obtenir la certification OW-2 ;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser notre employé Karl Pelchat à obtenir la certification OW-2, à suivre la formation dispensée par le Collège de Shawinigan pour un montant d'environ 2 800 \$ plus les taxes applicables en plus des frais inhérents à cette formation (déplacements et autres) et d'en effectuer le paiement.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun dossier n'est discuté.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Demande de paiement frais d'entretien de la patinoire extérieure 2017-2018

Résolution 2018-04-110

Considérant l'entente existante entre la municipalité de Saint-Liboire et les Loisirs St-Liboire inc. concernant l'entretien de la patinoire extérieure ;

Considérant la demande de remboursement formulée par les Loisirs St-Liboire inc. à ce titre et les sommes allouées au budget 2018;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement aux Loisirs St-Liboire inc. d'une somme de 2 500 \$ à titre de contribution à l'entretien de la patinoire extérieure pour la saison 2017-2018, le tout selon le budget adopté et d'en effectuer le paiement.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Odile Alain : *Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains*

Monsieur Jean-François Chagnon : *Absent.*

Monsieur Yves Winter : *CCR, Saint-Liboire en fête, Comité politique de la famille, Comité des aînés, Drummondville III (RPEP) et Jardin pédagogique*

Monsieur Yves Taillon : *Bassins versants, AGA cours d'eau Vandal (à venir Saint-Simon) AGA de la Rivière Noire (à venir Saint-Liboire)*

Monsieur Serge Desjardins : *Loisirs*

Madame Martine Bachand : *Coin des Zados, Bibliothèque (projet de conférences)*

Monsieur Claude Vadnais : *MRC des Maskoutains, soirée remerciement Forces Armées canadiennes*

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à s'adresser au conseil pour la deuxième période de questions. *10 minutes sont accordées à la seconde période de questions, selon le règlement 205-06.*

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 6 mars au 3 avril 2018 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2018-04-111

Il a été proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit clôturée à 20 h 05 .

Le maire

La directrice générale et secrétaire-trésorière

Claude Vadnais

France Desjardins

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 1^{er} mai 2018 et signé par la directrice générale (ou sa représentante) et le maire ou la personne qui présidera cette séance.